

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DEL2024-12-08

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	21
Votants :	29

Présents : M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme BOUYER Josiane - M. CAZIN Fabien - Mme CHUPIN Michelle - M. DAGUIZE Christophe - M. DONNE Antoine - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie - M. GILLET Dominique - M. GUGLIELMI Anthony - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - Mme LOILLIEUX Arlette - Mme MARTIN Frédérique - M. NICOSIA Michaël - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme ROBERT Josiane - M. SIGUIER Romain - M. PELLETEUR Jean-Claude.

Date du Conseil
municipal

18 décembre 2024

Pouvoirs :

Mme DESSAUVAGES Nicole a donné pouvoir à M. DONNE Antoine
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle
Mme LE PAPE Dominique a donné pouvoir à M. GUGLIELMI Anthony
M. MORVAN Frédéric a donné pouvoir à Mme BOUYER Josiane
Mme TESSON Elisabeth a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia

Reçu à la Sous-
Préfecture de
Saint-Nazaire le

23 DEC. 2024

Publié le :

23 DEC. 2024

Certifié exact,
Le Maire

Jean-Claude
PELLETEUR

Absent(s) :

M. BELLIOT Robert - M. CAUCHY Stéphane.

Excusé(s) :

Mme DIVOUX Marilyn - Mme MANENT Aline-Florence - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO Hélène - Mme LE FLEM Isabelle - Mme LE PAPE Dominique - M. MORVAN Frédéric - Mme TESSON Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Antoine DONNE

EXERCICE 2024 - PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - EXERCICES 2018 A 2022

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, Conseiller Municipal

EXPOSE :

Dans le cadre du suivi du recouvrement des créances de la Ville, Monsieur le Trésorier Municipal a proposé sur l'exercice 2024 l'admission en non-valeur de titres qu'il n'a pu recouvrer et l'extinction de créances.

➤ Admissions en non-valeur :

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et



les actions engagées par le Trésorier Municipal. Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Selon la liste numéro 6614650432 présentée par le trésorier, 6 titres d'un montant supérieur à 100 euros doivent être admis en non-valeur par délibération pour un montant de 1 387.02 euros qui se compose comme suit :

Années	Libellé de la recette	Nombre de titres	Reste dû	Motifs de la présentation
2018	Périscolaire	1	142,23 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	Droit de voirie/remboursements salaire	3	904,14 €	Combinaison infructueuse d'actes, PV de carence
2021	Frais nettoyage	1	130,05 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	Droits de place	1	210,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
	TOTAL	6	1 387,02 €	

DELIBERATION :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2541-12-9°,

VU le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur fixé à 100 euros,

VU la demande formulée par Monsieur le Trésorier en date du 23 septembre 2024,

VU l'avis favorable de la commission finances et affaires générales du 11 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Adoptée à l'unanimité

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal,

- Approuve les pertes sur créances irrécouvrables détaillées ci-dessus.
- Impute la dépense au compte 6541 ouvert au budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

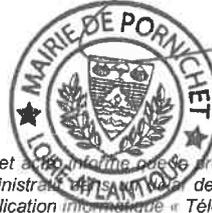
Le Maire



Jean-Claude PELLETEUR,

Le secrétaire de séance

Antoine DONNE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Infirmé, ce acte de présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2024_12_08
Objet :	8. Exercice 2024 – Pertes sur créances irrécouvrables – Exercices 2018 à 2022 - Approbation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20241218-DEL2024_12_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	965 o
Nom métier :		
044-214401325-20241218-DEL2024_12_08-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	139,9 Ko
Nom original : 8. Créances irrécouvrables.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20241218-DEL2024_12_08-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 10h52min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 10h55min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 16h12min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2024 à 16h12min28s	Reçu par le MI le 2024-12-23